



JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR  
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES LOIS

ANCIEN  
MINISTRE

### Question écrite

#### **Révision de la clause de variation de plus du dixième pour la modification de la valeur locative.**

M. Jean-Pierre SUEUR appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les modalités d'ajustement de la valeur locative, qui permet d'établir le montant des taxes foncière et d'habitation et qui tient compte de l'état et de la situation du logement par le biais de différents coefficients. Conformément aux dispositions de l'article 1517 du code général des impôts, les changements « *ne sont effectivement pris en compte pour la taxation que s'ils entraînent une variation de plus d'un dixième de la valeur locative* ». Cette clause relative à la « variation de plus d'un dixième de la valeur locative » se traduisant concrètement par de notables injustices, il lui demande quelles initiatives il compte prendre, et dans quels délais, pour la revoir.



JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR  
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES LOIS

ANCIEN  
MINISTRE

### Question écrite

#### **Valeurs locatives : mise sous surveillance de la variation des valeurs locatives.**

M. Jean-Pierre SUEUR a pris note de la réponse à sa question orale n°1197S (publiée au Journal Officiel du 9 mars 2011) relative aux injustices fiscales à l'égard des contribuables du quartier de La Source à Orléans par laquelle M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat lui a indiqué que « *la variation des valeurs locatives des locaux concernés, suite à la modification du coefficient de situation, est « mise sous surveillance», dans l'attente de nouvelles modifications qui pourraient, à l'avenir, porter à plus d'un dixième la variation totale constatée et donc permettre de reconsidérer, à terme, le niveau de taxation* ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelles directives il a prises ou compte prendre afin de mettre concrètement en œuvre cette « surveillance » et d'en tirer des conséquences afin de mettre fin dans les meilleurs délais possibles aux injustices précitées.